

Polarisation autour du religieux en francophonie ? Les nouveaux défis de la laïcité

Jean-Paul Willaime

Numéro 44-45, automne 2017, printemps 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055908ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055908ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Willaime, J.-P. (2017). Polarisation autour du religieux en francophonie ? Les nouveaux défis de la laïcité. *Francophonies d'Amérique*, (44-45), 137-162. <https://doi.org/10.7202/1055908ar>

Résumé de l'article

Ce texte a été présenté comme Grande Conférence à l'Université d'Ottawa lors de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 2017. Il a été raccourci et adapté pour la publication dans *Francophonies d'Amérique*. Après s'être présenté comme « un homme des frontières », l'auteur aborde les trois thèmes suivants : 1) le monde francophone est-il particulièrement marqué par une religion ? 2) regards sur les différents visages de la laïcité en francophonie ; 3) les crispations de la laïcité française face à l'islam. Il conclut en comparant les mobilisations et les débats récents autour de la laïcité au Québec et en France.

Polarisation autour du religieux en francophonie? Les nouveaux défis de la laïcité

Jean-Paul Willaime

École Pratique des Hautes Études
Paris-Sciences-Lettres Research University

PERMETTEZ-MOI TOUT D'ABORD, Mesdames et Messieurs, de remercier le collège des Chaires de la francophonie de l'Université d'Ottawa, en particulier le professeur Martin Meunier, de m'avoir fait l'insigne honneur de prononcer cette « Grande Conférence » de la Journée internationale de la Francophonie. Je ne sais ce qui me vaut ce grand honneur, mais une chose est sûre, c'est que j'ai grand plaisir à être devant vous aujourd'hui et que la préparation de cette conférence a été pour moi un grand moment de stimulation. De préoccupation aussi, tellement la francophonie est une réalité multiforme et complexe, particulièrement au Canada, avec le Québec et les minorités francophones des autres provinces, comme ici en Ontario. Les difficultés commencent avec la façon de nommer les choses selon, par exemple, que l'on parle de « Canada français », de « Canadiens français », de « Canadiens francophones », de « Franco-Ontariens » ou d'« Ontariens » (en guise de clin d'œil aux « Québécois »), de « communautés francophones minoritaires », etc. Toutes ces expressions ont des histoires et des connotations particulières, et investiguer la question de la francophonie en contexte majoritaire ou minoritaire, c'est d'abord devoir choisir des mots pour le dire tout en ayant conscience des enjeux sociaux de ces choix.

Il en va de même de la laïcité, vocable qui, en France comme en Belgique, en Afrique comme au Canada, fait l'objet de vifs débats et controverses. Au-delà de ces polémiques, l'universitaire doit prendre de la hauteur, déceler les enjeux. Francophonie et laïcité, deux sujets particulièrement chauds, que l'on peut néanmoins tenter d'objectiver du point de vue des sciences sociales. En se souvenant aussi que, selon un propos attribué à Albert Camus, « mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde ». J'espère éviter cet écueil, j'espère aussi ne pas tomber dans l'écueil inverse qui prétendrait solutionner tous les problèmes au nom d'un point de vue qui se voudrait en total surplomb. Mon propos sera modeste et sans prétentions, et je vous demande par avance votre

indulgence si, d'aventure, tel ou tel mot ou expression devait froisser vos oreilles et heurter votre sensibilité. Après avoir évoqué quelques éléments de ma trajectoire personnelle expliquant mon intérêt pour le domaine de recherche réunissant « francophonie, religion et laïcité », j'aborderai essentiellement trois points : 1) le monde francophone, au-delà de son incontestable diversité, entretient-il des liens particuliers avec une religion ou avec le religieux en général ? 2) regards sur la laïcité en francophonie. 3) les crispations de la laïcité française face à l'islam. Je conclurai par quelques considérations comparatives entre la France et le Québec.

Un homme qui ne vient pas de nulle part et qui a expérimenté la relation entre francophonie et religion dans sa trajectoire personnelle

Permettez-moi de donner quelques éléments de réponse à la question que vous vous posez tous : mais qui est donc cet homme qui nous parle aujourd'hui ? Certes, vous savez déjà qu'il s'agit d'un sociologue des religions français, qui va parler du religieux et de la laïcité en francophonie. Mais je pense qu'il vous intéressera aussi de savoir que le Français qui vous parle aujourd'hui a quelques bonnes raisons de se définir comme un homme des frontières, des frontières que l'on traverse et auxquelles quelquefois on se heurte, mais des frontières qui font sens et qui sont structurantes. Frontières politiques, linguistiques, culturelles, religieuses, disciplinaires... qui séparent et qui unissent à la fois, comme le *pont* et la *porte* dont parle le sociologue Georg Simmel. En tout cas, comme chacune et chacun de vous, je ne suis pas un homme de nulle part. Évoquer le thème de la frontière permet d'appréhender les questions relatives à la francophonie, aux religions et à la laïcité sous l'angle des rapports à l'autre : l'autre langue, l'autre religion, l'autre culture, l'autre collectivité politique. Ces rapports à l'autre s'entremêlent et dessinent des « nous » qui s'affirment et se défont, telle dimension, comme la religion, pouvant renforcer une frontière culturelle et/ou politique ou bien, au contraire, l'amoinrir, voire la dissoudre.

Né près de la frontière belge dans les Ardennes, c'est près de la frontière allemande, à Strasbourg en Alsace, que j'ai le plus longtemps vécu avant d'habiter Paris et l'Île-de-France. En Alsace, cette région ballottée entre la France et l'Allemagne, les habitants ont dû, de 1871 à 1945, changer quatre fois de nationalité. Ballottés également du point de vue

linguistique entre le français et l'allemand, tout en continuant à parler l'alsacien, un dialecte germanique. Dans cette région, j'ai découvert que j'étais un « Français de l'intérieur », selon la terminologie utilisée par les Alsaciens pour désigner leurs compatriotes qui habitent ou habitaient de l'autre côté du massif des Vosges. Un « Français de l'intérieur », mais aussi, de façon plus générale, « quelqu'un venant d'ailleurs » (en alsacien : un *Hergelofene*).

Une région fort belle et très attachante, l'Alsace où, dans les secteurs ruraux, on savait si l'on était en terre catholique ou en terre protestante, les confessions catholique et protestante dessinant de subtiles différenciations économiques, politiques, culturelles... Une région où la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 ne s'est pas appliquée (l'Alsace n'était pas française à ce moment) et où, en conséquence, les prêtres, les pasteurs et les rabbins sont toujours rémunérés par l'État et où des cours confessionnels de religion sont offerts à l'école publique laïque. Une singularité intéressante dans la République française laïque, mais une singularité parmi d'autres car, dans plusieurs territoires d'outre-mer de la République, dont Saint-Pierre-et-Miquelon, la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 ne s'applique pas. Avant de découvrir la laïcité à la belge, à la québécoise, à la sénégalaise, à la tchadienne... et beaucoup d'autres encore, j'ai donc découvert la « laïcité à l'alsacienne ».

Homme des frontières, je le suis aussi par ma famille. Mon épouse est néerlandaise, deux de nos trois grandes filles vivent en Angleterre ainsi que cinq de nos sept petits-enfants. Des regards croisés que nous avons eus aussi avec le Canada, plus spécialement l'Ontario. En effet, notre fille aînée ayant passé quelques années à l'Université de Toronto, deux de mes petits-enfants sont nés à Toronto et ont un passeport canadien (à côté de leur passeport français). À l'occasion de quelques visites familiales, mon épouse et moi avons eu de petites expériences de francophones à Toronto.

Autre élément renforçant cette identité d'homme des frontières, en tant que membre d'une minorité religieuse en France, la minorité protestante, j'ai toujours eu une conscience aiguë de deux choses : 1) du poids des cultures religieuses dominantes, particulièrement catholique ou protestante, dans la façon dont, d'un pays à l'autre, se sont noués les rapports entre religions et modernité d'une part ; 2) de l'importance de la culture catholique en France dans la façon dont se sont instaurés et ont évolué les relations Églises et État (je suis un de ceux qui ont parlé de « catho-laïcité » pour marquer combien les relations entre Églises et État en France avaient

été marquées par le fait catholique). Quant aux frontières disciplinaires, comme celle de la sociologie, il faut non seulement tranquillement la poser face à d'autres disciplines, mais aussi la défendre dans ses expressions francophones tellement sont fortes ses expressions anglophones. La fréquentation de la Société internationale de sociologie des religions/ International Society for the Sociology of Religion (SISR/ISSR) et un mandat de quatre ans à sa présidence m'ont permis de l'expérimenter.

La francophonie, qui représente plus de 274 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents, est riche d'une très grande diversité. Non seulement parce qu'elle rassemble les francophonies canadienne, européenne, africaine, polynésienne, mais aussi parce que chacune de ces francophonies est elle-même riche d'une diversité interne. Ces diverses francophonies sont dans des situations différentes selon qu'elles sont majoritaires ou minoritaires, selon leur histoire, selon leur situation géographique, selon aussi les appartenances et les pratiques religieuses qui les caractérisent. En francophonie, la laïcité revêt différents visages, elle est française, belge, béninoise, congolaise, québécoise, sénégalaise, suisse... Elle est une caractéristique de pays à dominante chrétienne, de pays à dominante musulmane ou de pays, comme le Tchad, dont la population se partage entre chrétiens au Sud et musulmans au Nord.

Mais pourquoi, aujourd'hui, tant de disputes et de polémiques à ce sujet? La laïcité souvent liée à des contextes catholiques serait-elle déstabilisée par la présence de minorités musulmanes dans différents pays, notamment en France et au Québec? Serait-elle affolée dans un contexte d'actes et de risques terroristes? Serait-elle plus difficile à mettre en œuvre dans certains pays et, si tel est le cas, pourquoi? C'est en tout cas essentiellement face à l'islam qu'il y a polarisation autour du religieux en francophonie. Mais avant d'évoquer quelques visages de la laïcité en francophonie et de nous interroger sur la laïcité française face à l'islam, demandons-nous s'il y a des affinités particulières entre la langue française et une religion.

La francophonie a-t-elle une religion?

Je pose la question, même s'il est contestable de le faire, tellement il est évident que la francophonie mondiale est pluriconvictionnelle et pluri-religieuse: il y a des francophones athées, agnostiques, catholiques,

protestants, musulmans, juifs, témoins de Jéhovah, bouddhistes... En langue française s'expriment toutes sortes de convictions et toutes sortes de spiritualités. Reste qu'il est incontestable que le fait catholique est une dimension importante de la francophonie. Même si certains constats semblent indiquer, sous le pape actuel François, une baisse de l'usage du français au Vatican, le français reste une langue importante de la curie romaine et du Saint-Siège, notamment dans son réseau diplomatique. La langue française, au Canada comme en France, a été très marquée par le fait catholique. Tant le français de l'Hexagone que le français du Canada grouillent de mots, de proverbes, d'expressions, de figures liés à la religiosité catholique. Avant de revenir sur certaines configurations entre-mêlant francophonie et catholicisme, je voudrais attirer l'attention sur trois francophonies non catholiques : une protestante, une musulmane et une franc-maçonne.

L'existence et le développement d'une francophonie protestante

Il y a, bien sûr, les minorités protestantes francophones en Europe et en Amérique, mais il y a surtout le fait qu'aujourd'hui, sur 23 protestants francophones, un seul habite la France métropolitaine. D'où viennent les autres? Essentiellement d'Afrique noire, en premier lieu du Congo-Kinshasa, un pays que certains considèrent comme le premier pays francophone au monde (devant la France). Mais aussi des Antilles, d'Haïti, de Polynésie, de Suisse romande. On estime à 45 millions cette francophonie protestante, soit 16 % des 274 millions de locuteurs francophones dans le monde. Un autre trait souligne l'importance d'une percée protestante en francophonie : le gospel francophone étudié par Sébastien Fath dans *Gospel et francophonie : une alliance sans frontières* (2016).

L'existence d'une francophonie musulmane

Cette francophonie musulmane s'atteste tout d'abord en Afrique, dans plusieurs pays à forte dominante musulmane comme la Mauritanie, le Mali et le Sénégal. Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne font à la fois partie de l'Organisation de la coopération islamique et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Non seulement le français est la langue courante employée dans la vie quotidienne par des musulmans vivant en Afrique, en Europe et au Canada, mais il est aussi de plus en plus intégré comme moyen d'expression du discours religieux islamique. Autrement dit, le français tend à devenir la langue religieuse de l'islam, notamment

lors des prêches du vendredi prononcés en français. Si cette évolution se fait naturellement en lien avec les aspirations linguistiques des auditeurs, il faut aussi reconnaître que, particulièrement en France après les attentats terroristes de 2015 et de 2016, les pouvoirs publics souhaitent que les prêches soient de plus en plus prononcés en français. Il avait même été envisagé d'interdire les prêches en arabe. Reste que, comme l'explorent des contributions récentes¹, une certaine francisation de la religiosité musulmane est en marche et que s'ouvre un vaste domaine de recherche autour de la question de savoir ce que le français fait de l'islam, autrement dit ce que le français induit comme changements, comme inflexions dans la façon même d'exprimer et de vivre une piété musulmane.

L'existence d'une franc-maçonnerie francophone

La franc-maçonnerie francophone, incarnée particulièrement par le Grand Orient de France et le Grand Orient de Belgique, se distingue nettement de la franc-maçonnerie anglophone qui, grâce à la Grande Loge unie d'Angleterre, travaille « sous les auspices du Grand Architecte de l'Univers ». Le courant adogmatique de la franc-maçonnerie s'est manifesté par la constitution en 1961 du Centre de liaison et d'information des puissances maçonniques signataires de l'appel de Strasbourg, c'est-à-dire qui avait remplacé la foi en Dieu par le principe d'une « liberté absolue de conscience ». Cette franc-maçonnerie « laïque » ou libérale qui insiste sur la liberté absolue de conscience rassemble aujourd'hui plus de 70 obédiences à travers le monde. La Grande Loge nationale du Canada, majoritairement francophone, en fait partie. De façon générale, si cette franc-maçonnerie est multilingue, la francophonie y est particulièrement représentée avec au moins la moitié des obédiences. En France, cette franc-maçonnerie a été qualifiée par l'historien Pierre Chevallier d'« Église de la République » (Chevallier, 1974). Elle est particulièrement vigilante en matière de laïcité.

La francophonie est donc non seulement plurireligieuse, mais aussi pluriconvictionnelle, en raison de l'importance qu'y ont celles et ceux qui veulent se situer en dehors de toute référence à une doctrine religieuse. Cela n'empêche pas qu'en francophonie aient pu se tisser des liens très

¹ Voir le dossier « Religiosités musulmanes dans le monde francophone », publié dans la revue *Histoire, monde et cultures religieuses*, n° 36 (2015).

forts entre la langue française et une religion particulière. Cela n'est pas étonnant si l'on considère que la religion est aussi une langue, un langage symbolique, et qu'une langue comme un langage symbolique sont chargés d'affectivité. Si le fait de parler la même langue crée des liens affectivo-linguistiques, la question se pose de savoir quelle est la force de ce lien et comment il s'articule à d'autres liens, notamment religieux. Si, au Canada, la différenciation entre anglophones et francophones s'est trouvée renforcée par la différenciation entre protestants et catholiques, en Belgique, ce n'est pas du tout le cas. Le fait que les Flamands et les Wallons partagent majoritairement la même religion catholique (avec, il est vrai, des différences dans les taux d'appartenance et dans l'intensité de la pratique) n'a pas empêché les divisions et les querelles linguistiques.

La religion, c'est une façon de dire le monde et la condition humaine. Quand on a appris à prier, à louer, à célébrer dans une religion donnée, c'est comme une langue symbolique maternelle. Il en reste quelque chose même si on l'abandonne. Comme le rappelait Heinrich Heine, la religion est « une patrie portable² », un pays symbolique que des expatriés dans différents pays du monde aiment particulièrement retrouver, même si ce langage symbolique est exprimé dans la langue du pays d'accueil qu'ils ne comprennent pas ou peu. Ou, au contraire, retrouver leur monde symbolique dans leur propre langue comme ces Français et ces Africains à Londres qui ont plaisir à assister à une messe catholique ou à un culte protestant francophone alors même qu'ils maîtrisent l'anglais. Lorsque le langage symbolique et la langue parlée se sont profondément interpénétrés, comme au Québec et en francophonie canadienne, entre le catholicisme et la langue française, cela contribue à construire un lien communautaire fort. Il y a donc des construits historiques où langue et religion se sont suffisamment compénétrés pour venir nourrir une forte identité collective. Ces construits ont été encore plus forts lorsqu'ils ont bénéficié d'une structure politique et d'un territoire. Au Québec, comme l'ont investigué plusieurs collègues canadiens (Meunier, Wilkins-Laflamme et Grenier, 2013), le fait que la dimension catholique de l'identité québécoise soit désormais très affaiblie, même sous la forme d'un catholicisme culturel, constitue un immense défi. De là, à mon sens, la tentation d'investir la laïcité comme référent essentiel de l'identité québécoise, la laïcité prenant

² Dans son ouvrage *Les dieux en exil* (Bruxelles, Alphonse Lebègue, Imprimeur-Éditeur, 1853). On retrouve l'expression dans la tradition juive.

la place qu'occupait la religion catholique. J'y reviendrai. Quant aux communautés francophones minoritaires du Canada, bien que le Canada soit officiellement bilingue, le fait qu'il n'y ait pas de référence à un territoire et que la langue de la structure politique soit majoritairement l'anglais a pour conséquence que l'affaiblissement de la dimension catholique ou l'anglicisation de cette dimension est ressentie encore plus durement. La baisse sensible de la socialisation dans le catholicisme aboutit aussi à un analphabétisme religieux : on ne comprend plus le vocabulaire catholique ou des allusions à telle ou telle pratique catholique dans la langue. En France, il est ainsi significatif que des jeunes qui, dans les médias, ont plus entendu parler du ramadan des musulmans que du carême chrétien, aient défini le carême comme « le ramadan des chrétiens » et non le ramadan, comme « le carême des musulmans ».

Si la francophonie est incontestablement plurireligieuse et pluriconvictionnelle, je retiendrai néanmoins deux traits qui, à l'échelle mondiale, la caractérisent d'un point de vue religieux et convictionnel (mais c'est sans doute moins vrai pour l'Afrique). En premier lieu, bien que plurireligieuse, elle reste marquée par l'importance en son sein du fait catholique. Elle n'est pas la seule dans ce cas, on pourrait mentionner aussi les mondes hispanophone et lusophone, mais le français reste une langue importante du catholicisme. En deuxième lieu, on doit aussi prêter attention au fait que l'athéisme et l'agnosticisme sont également très répandus dans une part de la francophonie, à savoir la France. Selon l'enquête WIN-Gallup International de 2012³, la France se distingue par un fort taux d'« athées convaincus » : 29 % (deuxième pays d'Europe après la République tchèque, qui compte 30 % d'« athées convaincus », et quatrième pays du monde). L'insistance d'un réseau important d'obédiences maçonniques francophones sur la laïcité et leur attention récurrente aux « sans religion », « athées convaincus » ou non, restent aussi caractéristiques.

Regards sur la laïcité en francophonie

En 2007, à l'occasion d'une rencontre du Conseil de l'Europe consacrée à *La dimension religieuse du dialogue interculturel : quel dialogue entre le*

³ WIN-Gallup International, *Global Index of Religiosity and Atheism*, 2012, [En ligne], URL : www.Gallup-international.com.

Conseil de l'Europe, les communautés religieuses et la société civile? (Conseil de l'Europe : 2008), j'ai été consulté en tant qu'expert lors de la rédaction du texte final devant recueillir l'assentiment de tous les délégués. Ayant explicité la notion de laïcité en trois grands principes cités ci-dessous, les personnes associées à la rédaction de ce texte m'ont dit tout de suite : « On est d'accord pour intégrer les trois principes, mais pas le mot par lequel vous les désignez : la laïcité, parce que parler de "laïcité" risque de faire trop franco-français ». Confirmation que, comme l'affirme Micheline Milot (2002 : 23), la laïcité est « une notion hypothéquée par sa genèse française ». Elle ajoute : « La laïcité est un concept enté sur l'histoire de la France, au point qu'il semble difficile à traduire dans le langage politique et culturel d'autres sociétés – quand ce n'est pas simplement dans d'autres langues que le français ». Ce qui n'a pas empêché Micheline Milot et quelques autres de prouver le contraire. Reste qu'avec mes interlocuteurs du Conseil de l'Europe, après avoir convenu sans difficulté qu'en matière de laïcité, la chose était plus importante que le mot, on s'est mis d'accord pour affirmer une laïcité principielle reposant, que le mot même de laïcité soit ou non employé, sur les trois principes suivants :

- 1) la liberté de conscience, de pensée et de religion, qui inclut la liberté d'avoir une religion ou de ne pas en avoir, la liberté de changer de religion et de pratiquer ou non la religion de son choix (dans les seules limites du respect des lois, de la démocratie et des droits de l'homme) ;
- 2) l'égalité de droits et de devoirs de tous les citoyens quelles que soient leurs identifications religieuses ou philosophiques, c'est-à-dire la non-discrimination par l'État et les pouvoirs publics des personnes en fonction de leurs appartenances religieuses ou philosophiques ;
- 3) l'autonomie respective de l'État et des religions, ce qui signifie aussi bien la liberté de l'État par rapport aux religions que la liberté des religions par rapport à l'État (dans le respect des lois et des droits de l'homme en démocratie).

Cette laïcité principielle, correspondant à l'anglais *secularity* et à la notion de *secular State*, est compatible avec différents dispositifs de relations entre religions et État tels qu'ils se sont constitués dans divers pays. La laïcité peut être l'équivalent, dans des États francophones, de ce que l'on désigne comme *secular State* en milieu anglophone – et elle l'est

quelquefois, y compris en France, quand elle est interprétée de façon libérale. Bien qu'elle ne soit pas forcément caractéristique de la confrontation avec une religion particulière, il est légitime de se demander si, à l'origine, la notion de laïcité ne concernerait pas davantage les pays majoritairement catholiques que les pays majoritairement protestants, orthodoxes ou biconfessionnels. La laïcité apparaît de fait comme un mouvement d'émancipation par rapport à l'emprise qu'avait l'Église catholique dans et sur certaines sociétés nationales. Le philosophe Jean-Marc Ferry, comparant la France et l'Allemagne, remarque ainsi à propos de ces deux sociétés : « La laïcisation de la société française n'est pas la sécularisation de la société allemande. Ce sont deux voies différentes de neutralisation politique des religions : la voie catholique ou post-catholique s'effectue plutôt sur le mode de la séparation, tandis que la voie protestante procéderait plutôt par intériorisation ou absorption d'éléments initialement religieux » (Ferry, 2009 : 164).

Reste que, même si, au-delà de la France, le vocable de laïcité est utilisé dans d'autres pays francophones, en premier lieu au Québec, même s'il est utilisé dans les langues latines comme l'italien (*laicità*) et l'espagnol (*laicidad*), même s'il est bien connu en Turquie et même si une traduction anglaise existe avec le mot *laicity*, la laïcité resterait-elle à tout jamais marquée par son contexte franco-français d'émergence ? Jusqu'à un certain point, je réponds oui à cette question en ajoutant l'apport belge. Les expériences historiques française et belge ayant, à mon sens, fortement contribué à singulariser la laïcité, je comprends que l'usage même du mot puisse faire encore débat, et ce, même si, en contexte canadien, des auteurs comme Micheline Milot, Jocelyn Maclure et Charles Taylor et quelques autres ont délibérément et fort pertinemment *défrancisé*, si j'ose dire, le concept (Milot, 2002 ; Maclure et Taylor, 2010).

L'expérience historique de la France avec quatre traits qui, s'ils ne dessinent pas une exception française, la singularisent quelque peu : 1) le caractère particulièrement conflictuel de la confrontation entre l'Église catholique et l'État. Depuis la Révolution française et durant les XIX^e et XX^e siècles, la question de la place et du rôle de la religion a été centrale et a généré des clivages profonds et durables ; 2) le caractère fortement idéologisé de la question avec le poids, plus important en France qu'ailleurs, de conceptions philosophiques et politiques critiques de la religion (libre pensée, rationalisme, marxisme, franc-maçonnerie) ; 3) l'affirmation plus marquée de la suprématie de l'État et de son « magistère » sur la société

civile, la tradition républicaine d'un État émancipateur et éclairé, d'une part, centralisateur et homogénéisateur, d'autre part; 4) enfin, la forte réticence à l'expression publique et à la visibilité des appartenances religieuses, de là une privatisation plus marquée du religieux. Même si l'on retrouve l'un ou l'autre de ces traits dans d'autres configurations nationales, leur combinaison en France a fait que ce qui touche à la religion et à sa gestion publique est un point particulièrement sensible de l'opinion, qui suscite des mobilisations militantes et prend vite une tournure philosophico-politique qui étonne souvent les observateurs étrangers.

Quant à l'expérience historique belge où la laïcité est reconnue comme une conception libre penseuse à côté de diverses religions (Willaime, 2009, 2014), elle nous rappelle fort opportunément la nécessité de bien distinguer deux dimensions de la laïcité: 1) celle qui en fait un principe général des relations entre État et religions dans des démocraties pluralistes respectant la liberté de conscience, de pensée et de religion et tout ce que cette liberté implique; 2) celle qui identifie la laïcité à une conception philosophique libre penseuse et agnostique promouvant une vision séculière, voire séculariste de l'homme et du monde en remplacement des conceptions religieuses. L'État belge est pluraliste et non laïque. Aux six cultes reconnus par cet État (les cultes catholique, protestant, orthodoxe, anglican, juif et musulman), il faut en ajouter un septième qui est la communauté philosophique non confessionnelle. Alors que l'État français ne reconnaît et ne salarie aucune religion, l'État belge reconnaît différentes religions et les subventionne. Tout en constatant que «le système belge établit une distinction bien nette entre l'État et la religion» et «consacre leur indépendance mutuelle», Rik Torfs indique que l'État belge pratique une «neutralité active» vis-à-vis des religions en reconnaissant certains cultes et en les finançant (Torfs: 2005: 16-17). À côté des six cultes reconnus, l'État belge reconnaît et finance depuis une loi de 2002, les «communautés philosophiques non confessionnelles». C'est ce que l'on désigne en Belgique par les termes de «laïcité organisée» et c'est ce qui fait dire au sociologue Claude Javeau que la laïcité forme le «septième culte reconnu» (2005) en Belgique. En prison ou à l'armée, l'on peut aussi bien demander l'assistance d'un aumônier catholique, protestant, juif ou musulman que d'un aumônier «humaniste» (laïque).

Ces expériences historiques française et belge, caractérisées aussi chacune par des épisodes virulents de guerres scolaires autour du débat opposant l'école laïque et l'école confessionnelle, ont profondément

marqué l'idée de laïcité. Ces expériences sont celles de deux sociétés très majoritairement catholiques. Selon moi, le trait le plus fort de ces deux expériences historiques en France et en Belgique, qui a fortement influencé la perception sociale de la laïcité, réside dans l'idée suivante : la laïcité, en remplaçant la religion, conserverait une dimension de critique de la religion, voire d'hostilité à son égard, une dimension qui inciterait à vouloir limiter le plus possible son expression sociale, en particulier sa visibilité. L'idée de laïcité resterait marquée par une neutralité teintée de méfiance vis-à-vis de la religion. C'est ce trait qui, à mon sens, continuerait à susciter des réticences à employer le mot. Ces laïcités française et belge se sont construites par rapport au catholicisme, une religion perçue par ses contempteurs comme l'expression même du cléricalisme, c'est-à-dire du pouvoir de l'Église et de ses clercs sur les individus et sur la société. Aujourd'hui, confronté au fait musulman, on assiste à une recharge non seulement de la dimension anticléricale de la laïcité (une dimension qui lui est consubstantielle), mais aussi de sa dimension critique de la religion. Alors que « l'État doit chercher à se laïciser sans pour autant promouvoir la sécularisation » (Maclure et Taylor, 2010 : 24), une laïcité continuant à être porteuse d'une critique de la religion aura tendance à vouloir le plus possible séculariser la société, voire excommunier le religieux de la société en le limitant au for interne de la personne et en l'enfermant dans les lieux de culte.

En francophonie, la laïcité revêt, bien sûr, des visages différents. On vient de le voir avec le cas de la Belgique. En France même, comme vient de le montrer magistralement Philippe Portier dans sa « sociologie historique de la laïcité », elle a été au cours des siècles concordataire, séparatrice, partenariale, sécuritaire (Portier, 2016). Aujourd'hui, elle mêle, à des degrés divers, l'héritage de ces différents moments historiques. Jean Baubérot, quant à lui, a distingué « 7 laïcités françaises » : antireligieuse, gallicane, séparatiste 1905, séparatiste aujourd'hui, ouverte, identitaire, concordataire. Selon lui, « le modèle français n'existe pas » (Baubérot, 2015). Je suppose qu'il n'y a pas non plus de modèle canadien « pure laine » de la laïcité. À l'échelle mondiale, toutes sortes de reconfigurations des laïcités s'effectuent dans les différents continents (comme le montrent les contributions rassemblées dans Baubérot, Milot, Portier, 2014).

En Afrique, alors que les États anglophones se déclarent *secular*, les États francophones se déclarent, quant à eux, « laïques ». En Afrique subsaharienne francophone, souligne Jean Baubérot (2007 : 95), de

nombreux pays, y compris ceux à dominante musulmane (Mali, Niger, Sénégal, Burkina), ont officialisé la laïcité, certains reprenant la formule française de « République laïque, démocratique et sociale ». Si l'article 23 de la Constitution du Bénin mentionne que « l'exercice du culte et l'expression des croyances s'effectuent dans le respect de la laïcité de l'État », cela n'empêche pas que la Constitution béninoise s'ouvre par ces mots : « Devant Dieu, les mânes des ancêtres, la nation et devant le peuple béninois ». Il s'agit d'« États juridiquement laïques avec des sociétés religieuses », a noté justement Jean Baubérot (2007 : 97). À l'inverse, il y a des pays, comme le Danemark, où l'État n'est pas laïque, alors que la société danoise est très sécularisée.

Dans plusieurs pays d'Afrique, la laïcité inscrite dans la Constitution se heurte à des difficultés d'application ou est contestée, voire remise en cause par certaines forces. Alors que le Tchad a une longue histoire non seulement de coexistence pacifique entre musulmans et chrétiens, mais aussi de dialogues et de rencontres interreligieuses qui sont encouragées par l'État laïque, la paix de ce pays est gravement menacée par les actions terroristes islamistes de Boko Haram qui font de nombreuses victimes. Boko Haram empêche les enfants d'aller à l'école au nom d'une guerre menée contre « l'éducation occidentale », ce qui expose ces enfants à l'extrémisme islamiste. Par ailleurs, pays pauvre, le Tchad doit accueillir de nombreux réfugiés, notamment du Soudan et de la République centrafricaine. On comprend qu'en pareille situation, la laïcité de l'État et de l'école soit un défi considérable. Au Sénégal, on constate aussi une poussée islamiste dans ce pays réputé pour ses marabouts et ses confréries musulmanes comme celle des Mourides. Des organisations comme l'Association des élèves et étudiants musulmans du Sénégal, proche des Frères musulmans, s'opposent à la laïcité et voudraient ré-islamiser l'État et la société. Certains dénoncent le mariage civil et voudraient un code de la famille régi par les règles de l'islam. Dans un tel contexte, il est réjouissant de constater qu'il y a des forums interreligieux et que des dialogues se nouent autour de la notion de laïcité. D'une rencontre à Dakar en 2014, je retiens ce profond propos de Serigne Mansour Sy Djamil, chef politique et membre de la famille du khalife général des Tidjanes, une importante confrérie musulmane : « La laïcité commence avec la reconnaissance de cette vérité : l'autre existe ! » Belle parole qui exprime l'essentiel : l'autre est autre.

En Afrique, et sur les autres continents, la laïcité, si elle veut tenir compte concrètement des sensibilités des populations, ne peut qu'être

une laïcité de reconnaissance et de dialogue. Comme le disent très bien Jocelyn Maclure et Charles Taylor, en Afrique et ailleurs, « il faut éviter de confondre la *laïcisation* d'un régime politique et la *sécularisation* d'une société » (2010 : 24). En Afrique, où la présence et la visibilité du religieux dans la société civile sont fortement accentuées, on valorise la libre expression des appartenances religieuses dans l'espace public et on estime normal de le faire. On n'a pas tendance, comme en Occident, à aller dans le sens d'une privatisation individuelle du religieux. Cela n'empêche pas pour autant tensions et incidents. Ainsi, au Bénin, les autorités déclarèrent illégale l'occupation de la rue par des fidèles musulmans à l'occasion de la prière du vendredi et les dispersèrent (le 20 janvier 2017 à Cadjehoun)⁴. Les musulmans, qui se plaignent de ne pas pouvoir disposer de lieux de culte plus grands, virent une violation des libertés de culte.

L'Afrique francophone est un riche laboratoire où la laïcité se réinvente face à des configurations socioreligieuses qui comprennent, à côté des religions africaines traditionnelles, l'islam, dans la variété de ses expressions, et le christianisme, aussi dans la variété de ses confessions. Si l'avenir de la francophonie se joue particulièrement en Afrique, permettez-moi de dire que c'est aussi l'avenir de la laïcité qui s'y joue.

Crispations de la laïcité française face à l'islam ?

Après s'être forgée face au catholicisme et souvent contre ses prétentions, la laïcité en France cherche à se reconfigurer face à l'islam dans un climat de peur lié aux actes terroristes et dans un contexte d'incertitude et d'insécurité identitaire. Dans une société où la laïcité confrontée au fait musulman est instrumentalisée politiquement de l'extrême droite à l'extrême gauche en passant par les partis de gauche, de droite et du centre qui alimentent une surenchère : « plus laïque que moi, tu meurs ». C'est tant la francité que la laïcité qui cherchent à se dire dans une société française qui compte la plus forte minorité musulmane en Europe, une minorité estimée à 4 millions de personnes et qui représente 6 % de la population. Une minorité qui est fortement visible par le simple fait qu'elle a un autre calendrier et des pratiques alimentaires et vestimentaires différentes, mais

⁴ Sams-Dine Adamou, « Bénin : comment concilier laïcité et pratique religieuse ? », *Libre Afrique*, 1^{er} mars 2017, [En ligne], URL : <http://www.librefrique.org/Sams-Dine-laicite-religion-benin-010317>.

aussi parce que l'actualité internationale et nationale souvent tragique attire l'attention sur elle.

En France, il est donc manifeste que les débats et les polémiques autour de la laïcité ont été et sont nourris par la question de l'islam. L'islam est d'autant plus l'objet de questions en raison des assassinats horribles qui ont été commis en son nom dans un passé récent. Même si les autorités politiques et religieuses se sont régulièrement mobilisées pour prévenir les amalgames entre les djihadistes et l'islam tranquille des fidèles, la perception de l'islam est négative. Elle l'était déjà en 2014, avant les attentats de janvier 2015, avec 63 % des répondants qui considéraient que la religion musulmane n'était « pas compatible avec les valeurs de la société française⁵ ». Les controverses des universitaires contribuent à nourrir l'incertitude, notamment celle entre Olivier Roy et Gilles Kepel. Roy (2015) soutient la thèse de « l'islamisation de la radicalisation ». La radicalisation serait, selon lui, la légitimation d'un mal-être provenant du djihadisme, un mal-être dans une société occidentale consumériste et individualiste dans laquelle on ne se sentirait pas intégré et que l'on finirait par haïr. Sans intérêt particulier pour la religion, on se saisirait de l'idéologie djihadiste pour exprimer sa haine de l'Occident. Kepel (2015), quant à lui, soutient la thèse d'une « radicalisation de l'islam » ; c'est bien, selon lui, un problème de certaines expressions de l'islam. Se fondant sur des données de terrain et sur ce qu'il observe sur Internet, il montre qu'il y a bien des courants islamistes qui prônent la lutte violente et sans merci contre les « mécréants occidentaux ».

L'intégration des musulmans dans la société française passe aussi par l'acceptation d'éléments visibles de l'islam dans l'espace public, à commencer par les édifices du culte que sont les mosquées. Or cela ne va pas de soi pour tout le monde. Quelques projets ont abouti et vont aboutir, mais de nombreux obstacles et difficultés entravent la construction de mosquées en France. Quant aux vêtements que peuvent porter certaines femmes musulmanes, autre élément visible d'une présence musulmane dans l'espace public, ils ont déclenché de fortes réactions et sont devenus de véritables « affaires » qu'il est intéressant d'étudier.

⁵ Mireille Vallette, « France: "l'islamophobie" en chute libre? », 15 mai 2014, sur le site *LesObservateurs.ch*: URL: <https://lesobservateurs.ch/2014/05/15/france-islamophobie-en-chute-libre/>.

Nous retiendrons de l'été 2016 l'affaire du burkini en France, qui s'est manifestée par des arrêtés municipaux interdisant de le porter sur la plage. Après les affaires du voile à l'école en 1989 et de la burka en 2009-2010, un aspect vestimentaire concernant certaines femmes musulmanes apparaissait une nouvelle fois comme un enjeu crucial pour la cohésion sociale. Certains considéraient, en effet, que le port de ces vêtements menaçait les valeurs de la République française, en particulier sa laïcité. Dans les trois cas, il s'agit de la religion musulmane, de jeunes filles ou de femmes uniquement et d'aspects vestimentaires qui rendent visible l'appartenance à l'islam. Les affaires concernant le port du voile à l'école et la burka aboutirent au vote d'une loi.

Avec le vote de la loi de 2010 dans l'affaire dite de la burka, on est allé d'une interdiction ponctuelle pour cause de sécurité publique à l'interdiction générale pour cause d'obligation sociale. Autrement dit, on est passé de la prohibition d'un signe religieux à la promotion sociale du visage. Frédéric Dieu (2010-2011) y voit un risque de «moralisation de l'espace public». Ni le principe de laïcité, ni celui de l'égalité entre les sexes, ni celui de la dignité humaine n'avaient pu constituer le fondement juridique d'une interdiction générale du voile intégral. En revanche, on a élargi la notion traditionnelle de l'ordre public en le comprenant non seulement de façon matérielle (en référence aux exigences de sécurité et d'hygiène publiques), mais aussi de façon immatérielle en faisant référence aux «exigences minimales de la vie en société» et à la «préservation du vivre-ensemble» considérées comme des buts légitimes et nécessaires dans une société démocratique. Pour vivre harmonieusement en société, les relations à visage découvert seraient nécessaires au «vivre-ensemble». C'est d'ailleurs sur cette base que la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg), saisie d'un recours, n'a pas condamné la France dans son arrêt du 1^{er} juillet 2014, en intégrant également la marge d'appréciation reconnue à chaque État (Chassang, 2014: 1701). Autrement dit, le visage découvert ferait partie du «respect du socle minimal des valeurs d'une société démocratique et ouverte» (Dieu, 2010-2011).

Quant à l'affaire du burkini, elle est née sur la Côte d'Azur dans les semaines qui ont suivi le drame du 14 juillet à Nice qui s'était soldé par 86 morts. Le 5 août 2016, le maire de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes), une station balnéaire de la Côte d'Azur, a prononcé l'arrêt suivant, qu'il vaut la peine de citer :

Sur l'ensemble des secteurs de la plage de la commune, **l'accès à la baignade est interdit**, du 15 juin au 15 septembre inclus, à toute personne ne disposant pas d'une tenue correcte, respectueuse des bonnes mœurs et du principe de laïcité, et respectant les règles d'hygiène et de sécurité des baignades adaptées au domaine public maritime. **Le port de vêtements, pendant la baignade, ayant une connotation contraire aux principes mentionnés ci-avant est strictement interdit sur les plages de la commune** (arrêté n° 2016-42 du 5 août 2016 de la municipalité de Villeneuve-Loubet)⁶.

Qu'est-ce qu'une tenue correcte, respectueuse du principe de laïcité? On est en droit de poser la question. Dans le cas du burkini, c'est le vêtement de baignade lui-même qui, quel qu'il soit, est considéré comme manifestant de manière ostensible une appartenance religieuse. Il n'est pas inutile de rappeler qu'après le vote de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, certains ultras de la laïcité avaient voulu, sans succès, interdire le port du costume ecclésiastique dans les rues et les places publiques. C'était alors l'interprétation libérale de la loi de séparation qui avait prévalu: séparer les Églises et l'État ne signifiait aucunement interdire toute visibilité des religions dans les espaces publics, rendre invisibles les religions. Saisi par la Ligue des droits de l'homme et le Comité contre l'islamophobie en France, le Conseil d'État, la plus haute instance administrative française, a, le 26 août 2016, déclaré illégal l'arrêté du maire de Villeneuve-Loubet, ce qui a entraîné la révocation des arrêts prononcés dans d'autres villes par des maires. Selon le Conseil d'État, l'arrêté litigieux a porté « une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle ». C'est une décision qui révèle le fossé entre une opinion publique réticente à la présence visible de l'islam et le droit des libertés qui protège la liberté de pratiquer et de manifester sa religion dans les limites de l'ordre public. Pour certains, la conception de la République et les modes de vie de la population majoritaire devaient prévaloir sur le droit. On enjoindrait les femmes musulmanes à se « dés-habiller » au nom des valeurs de la République!

Alors qu'aujourd'hui, le catholicisme apparaît compatible avec la démocratie et la République laïque, ce n'est pas, aux yeux de l'opinion

⁶ Département des Alpes-Maritimes, « Arrêté des plages », 5 août 2016, [En ligne], URL: <http://cabinet-lac.eu/wp-content/uploads/2016/08/Arr%C3%AAt%C3%A9-2016.08.05-Villeneuve-Loubet-No-2016-42-Police-et-s%C3%A9curit%C3%A9-des-plages.pdf>. (Nous soulignons.)

publique, le cas de l'islam. L'affirmation de l'islam dans la société française réactive une laïcité de combat, une laïcité qui serait menacée et devrait être renforcée. L'islam interroge l'identité nationale des Français et se trouve instrumentalisé par des dirigeants politiques surfant sur les peurs que suscite la mondialisation. Pourtant, les musulmans, tout en souffrant de diverses discriminations, sont déjà relativement bien intégrés dans la société française, qui est de fait devenue multiculturelle et multireligieuse.

Fondamentalement et juridiquement, la laïcité est, avant tout, celle de l'État, des institutions et des agents publics (les fonctionnaires), ce n'est pas celle de la société civile qui, elle, est plus ou moins sécularisée, comptant des personnes plus ou moins engagées religieusement ou pas religieuses du tout. Or, en France, on tend à vouloir étendre le champ de la laïcité à la société civile, c'est-à-dire au-delà des institutions publiques. Ce courant voudrait laïciser la société comme si celle-ci était le prolongement de l'espace étatique. Or on ne peut pas séculariser par décret. La sécularisation est un processus socioculturel complexe qui évolue au gré des aspirations des populations. Et la laïcisation de l'État n'implique pas l'anéantissement des pratiques religieuses individuelles et collectives. Dans le cas de l'État français, la question mérite d'être posée : la République française ne cède-t-elle pas à la tentation de vouloir promouvoir, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, un ordre séculier ? En tout cas, en France, l'État tend à devenir un entrepreneur de morale publique et de promoteur de l'émancipation.

En septembre 2013, alors même qu'au Québec se préparait le projet d'une charte des valeurs et de la laïcité, le ministre de l'Éducation nationale français, Vincent Peillon, lançait la *Charte de la laïcité à l'École*, qui est depuis affichée dans tous les établissements scolaires et que les parents d'élèves sont tenus de signer. Cette Charte en 15 articles rappelle que le personnel, l'enseignement et les locaux scolaires sont laïques et que si les élèves ont droit à la liberté d'expression, c'est dans les limites « du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions », la laïcité protégeant les élèves « de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix », et leur assurant « l'accès à une culture commune partagée ». Après les attentats de janvier 2015, la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a annoncé, dans la première des onze mesures de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, une formation « sur la laïcité et l'enseignement

moral et civique» et «des formations sur site à l'enseignement laïque du fait religieux». Le débat était relancé sur le *Double défi pour l'école laïque: enseigner la morale et les faits religieux* (Saint-Martin et Gaudin, 2014). Dans les programmes de «déradicalisation», on centre sur les valeurs républicaines, les vertus civiques et le patriotisme. Or, selon la philosophe Chantal Delsol⁷, fondatrice de l'Institut Hannah Arendt, «les jeunes radicalisés ne cherchent pas de grands discours: ils veulent donner un sens à leur vie». Une éducation aux valeurs de la République et une valorisation de l'identité nationale sont-elles suffisantes pour combler un vide de sens? L'État ne peut pas à lui seul être fournisseur de sens, c'est ce qu'une conception trop magistérielle du politique tend à oublier.

L'intégration des musulmans et de l'islam dans la société française questionne la République laïque et sa philosophie politique sous-jacente d'État émancipateur et éducateur se posant comme une avant-garde culturelle éclairant le peuple. Face à la multiculturalité effective de la société française, l'État ne peut plus promouvoir unilatéralement un mode de vie particulier au nom de la francité. Celle-ci est plurielle et nombre d'identités sont à trait d'union: «On est Marocains de nationalité française» disent, par exemple, certains. La multiculturalité de la société française entre en tension avec un républicanisme qui repose sur la neutralisation des différences et considère que le bien commun se construit sur la base d'une morale civique et d'une intervention normative de l'État. La «neutralisation des différences» devrait laisser place à une «équivalence des différences reconnues», comme le propose le philosophe Alain Renaut (1999). Face à la diversité religieuse et au fait que les religions acceptent de se déployer dans le cadre de la séparation des Églises et de l'État, la République doit apprendre à abandonner sa posture séculariste d'un autre temps en considérant les acteurs religieux comme des interlocuteurs valables et non comme des personnes à convertir à la religion de la République. Si la liberté et l'égalité peuvent avancer avec l'appui du droit et sont juridiquement objectivables, la fraternité ne l'est pas. La fraternité ne se décrète pas, elle se construit au cœur de la société civile et se nourrit de sa diversité.

⁷ Entretien publié dans *Le Figaro* du 26 août 2016, sous le titre «Chantal Delsol: le burkini, un débat surréaliste dans l'ère du vide», [En ligne], URL: <http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2016/08/26/31001-20160826ARTFIG00301-chantal-delsol-le-burkini-un-debat-surrealiste-dans-l-ere-du-vide.php>.

Conclusion : regards croisés Québec/France

J'évoquais précédemment l'enseignement moral et civique. En France, il est bien distingué de l'enseignement des faits religieux, qui se déploie non pas dans une discipline particulière qui lui serait consacrée, mais dans les différentes disciplines scolaires enseignées (français, histoire, langues étrangères, philosophie et sciences). Au Québec, le parallèle est l'introduction en 2008 du cours d'éthique et de culture religieuse comportant un programme et un horaire spécifiques. Tandis qu'en France on a mis en place des « référents laïcité » et des formations sur la laïcité, au Québec on a créé, à partir de 2001-2002, un service éducatif complémentaire intitulé « l'animation spirituelle et l'engagement communautaire », qui se soucie, dans un esprit pluraliste, de « la quête de sens des jeunes » et de leurs besoins « en fonction de leur appartenance religieuse propre⁸ ». Il y a eu, au Québec, cette phase importante de la déconfessionnalisation du système scolaire, qui s'est traduite en particulier par l'introduction du cours d'enseignement moral et civique. Cette déconfessionnalisation, laïcisation à la québécoise, n'a cependant pas empêché une prise en compte scolaire beaucoup plus explicite des religions et de la dimension spirituelle. Une laïcité scolaire québécoise que l'on pourrait qualifier de « spiritualiste », différente de la laïcité civique de l'école française, le rapport au religieux dans ces deux sociétés culturellement catholiques n'est décidément pas le même. Ces deux systèmes diffèrent aussi de la logique confessionnelle du système ontarien où les écoles sont catholiques, protestantes ou non confessionnelles.

En 2005, à l'occasion d'un colloque sur « La laïcité au Québec et en France », j'expliquais que la France promouvait en fin de compte un « accommodement raisonné » plus qu'un « accommodement raisonnable » (Willaime, 2005 : 64). Un « accommodement raisonné » limite les droits individuels au profit de la citoyenneté républicaine et de la raison d'État, en prévoyant un dialogue raisonné qui devait être assez persuasif pour aboutir au retrait du foulard et donc, éviter l'exclusion de l'établissement

⁸ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde ; l'animation spirituelle et l'engagement communautaire : un service éducatif complémentaire. Cadre ministériel*, 2005, p. 5, [En ligne], URL : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/SASEC_26-0001.pdf.

scolaire. Alors que l'«accommodement raisonnable» est un accommodement au service des droits individuels. Dans le premier cas, le politique prime sur le juridique tandis que, dans le second, le juridique prime sur le politique. Alors que cette politique, souvent mal comprise, a suscité des controverses au Canada, elle a régulièrement été perçue en France comme ce qu'il ne fallait pas faire, interprétée comme cédant trop à la diversité et n'exigeant pas assez le respect de valeurs et de normes communes. Des façons différentes aussi de concevoir l'articulation entre l'unité politique et la diversité culturelle et religieuse, l'une allant plus dans le sens d'une neutralisation des différences, l'autre dans le sens d'une reconnaissance des différences, chaque posture prétendant concourir au même but de cohésion sociale.

Après la vive controverse sur le projet non abouti d'une charte des valeurs et de la laïcité en 2013-2014, le Québec a néanmoins affirmé les valeurs communes auxquelles il fallait adhérer pour s'intégrer dans la société québécoise: une société riche de sa diversité où il y a nécessité de parler français, une société où les femmes et les hommes ont les mêmes droits et où il y a une primauté du droit. Quant à la laïcité, il est dit sobrement que «les pouvoirs politiques et religieux sont séparés» et que la laïcité concerne l'État, les institutions publiques, l'école publique, une laïcité que je qualifierais du type *secular State*:

Le Québec est une société d'expression française, démocratique et riche de sa diversité, basée sur la primauté du droit. L'État québécois et ses institutions sont laïques. Leurs décisions et leurs actions sont indépendantes des pouvoirs religieux. L'État québécois a déconfessionnalisé son système scolaire. L'enseignement religieux confessionnel ne fait pas partie du programme de l'école publique⁹.

Quant au projet de 2013 d'instituer la *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*, il était d'une tout autre tonalité, puisqu'il incluait des propositions très précises, notamment la modification de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* et la prohibition du port de signes religieux ostentatoires

⁹ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Les valeurs communes de la société québécoise*, [En ligne], URL: <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/valeurs-communes/feu-valeurs-fr.pdf>.

par le personnel de l'État. Ce qui m'a particulièrement frappé dans cette affaire, c'est l'extrême vivacité du débat et la vaste polémique qu'il a enclenchée en des termes quelquefois très durs. Que Charles Taylor y ait vu « une neutralité truquée » où le « gouvernement sera très ouvert au patrimonial pour les Québécois, mais très fermé pour les autres religions¹⁰ » m'est apparu comme un argument intéressant dans la discussion. Or qu'il compare le Québec à la Russie de Poutine, qui interdit les signes ostentatoires d'homosexualité sous peine d'emprisonnement, m'a fait dire que les débats avaient pris une tournure aussi vive et outrancière qu'en France¹¹. Que des intellectuels y aient vu « une vision autoritaire de la laïcité » et d'autres « une étape cruciale de notre réaffirmation culturelle » « visant l'établissement de notre culture nationale comme référence commune », une « étape sur la voie d'un État moderne qui nous permet de faire nation, au jour le jour¹² », cela montre bien la profondeur du débat.

Alors que les caractéristiques de la population musulmane sont assez différentes au Québec et en France, alors que les configurations politiques et que les pratiques des relations entre religions et État et entre religions et société sont assez différentes elles aussi, je suis étonné de constater que, dans les deux cas, les deux sociétés, québécoise et française, se sont senties profondément remises en question dans leur identité par la présence d'une minorité musulmane et sa forte visibilité, et que, dans les deux cas, on assiste à des tentatives de durcissement de la laïcité et à l'utilisation de la laïcité comme une valeur, un symbole fort de l'identité nationale. Tel un mantra, on proclame « laïcité, laïcité » comme s'il suffisait de le dire pour créer la fraternité, garantir le vivre-ensemble et donner consistance culturelle au sentiment national. Il y a un paradoxe à nationaliser ainsi l'idée de laïcité, un concept qui a un objectif beaucoup plus modeste,

¹⁰ Charles Taylor, « Charte : "une neutralité truquée" », *La Presse*, 10 septembre 2013, [En ligne], URL : <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201309/10/01-4687922-charte-une-neutralite-truquee-dit-charles-taylor.php>.

¹¹ Charles Taylor, « L'interdiction des symboles religieux serait une erreur », *Le Devoir*, 20 août 2013, [En ligne], URL : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/385546/signes-religieux-les-intentions-du-gouvernement-marais-suscitent-un-malaise>.

¹² Voir la prise de position d'un collectif d'intellectuels, « La réplique : Identité : la Charte des valeurs, étape cruciale de notre réaffirmation culturelle », *Le Devoir*, 5 septembre 2013, [En ligne], URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/386636/la-charte-des-valeurs-etape-cruciale-de-notre-reaffirmation-culturelle>.

quoique essentiel, d'aménager politiquement et de traduire juridiquement la place des religions dans la société civile et dans les institutions publiques.

Contrairement au Québec, marqué par une ancienne homogénéité catholique et de langue française, l'Ontario, dès sa fondation, a connu une pluralité religieuse (anglicanisme, catholicisme anglais et français, Église unie, méthodisme, presbytérianisme et autres). Autrement dit, l'Ontario, et avec lui sans doute la majeure partie du Canada anglais, fut plus habitué à la pluralité religieuse et aux faits minoritaires que le Québec, ce qui peut constituer un atout face à la pluralité culturelle et religieuse actuelle. L'enquête CROP de janvier et février 2017¹³ révèle en tout cas des écarts importants entre le Québec et le reste du Canada sur l'intégration du fait musulman : alors que 60 % des Québécois sont défavorables à la construction d'une mosquée et que 67 % sont défavorables au port de vêtements reliés à la religion pour les employés du service public (qui ne sont pas en position d'autorité), c'est respectivement le cas de 44 % et de 34 % de la population canadienne hors Québec. Ce sont des écarts non négligeables!

La baisse du référent catholique comme composante essentielle de l'identité nationale conjuguée aux effets de la mondialisation ont en tout cas amené les sociétés québécoise et française à vouloir se réaffirmer dans un schéma unitaire grâce à des valeurs communes et à la laïcité. Au Québec, le projet d'une charte a échoué, en France, une charte a été acceptée malgré quelques réticences. Mais ce qui me paraît plus significatif, c'est que les deux sociétés ont voulu réaffirmer ainsi leur identité nationale. Le problème, selon moi, est que l'invocation de valeurs communes, aussi respectables et importantes soient-elles, et elles le sont, ne crée pas en soi un ciment symbolique susceptible de renforcer la cohésion sociale. Les Français n'arrivent plus à dire « nous », titrait le quotidien *La Croix* dans son édition du 14 mars 2017 et en référence à une enquête sur l'attachement des Français à la nation. Comme élément contribuant au sentiment d'appartenance à la nation, la *langue française* arrive en tête avec 79 % des votes des répondants. En cette Journée

¹³ CROP, *Enquête : Les Canadiens, le populisme et la xénophobie*, Radio-Canada, Rapport présenté par CROP, février 2017, [En ligne], URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/03/sondage-crop/Sondage%20CROP-Radio-Canada.pdf>.

internationale de la Francophonie, saluons ce résultat ! Mais cela ne doit pas nous empêcher de penser aux minorités francophones dans des États qui ne le sont pas. Quant aux *valeurs de la République*, on pourra aussi se réjouir qu'elles arrivent en second avec 64 % des votes. Mais on se réjouira peut-être moins, malgré tout le respect que nous avons pour les forces armées, que ce soient les *militaires* qui, d'après cette enquête, incarnent le mieux les valeurs de la République (30 %), loin devant les *enseignants* (17 %) et, surtout, loin devant les *dirigeants politiques nationaux* (5 %). Que seulement 32 % des répondants pensent qu'avoir un *destin commun* est un élément contribuant au sentiment d'appartenance à la nation est sans doute le résultat le plus préoccupant de cette enquête. Comment voulez-vous atteindre le vivre-ensemble si des gens ne se sentent pas un destin commun ? Le grand défi est précisément celui-ci : comment, dans des sociétés de plus en plus multiculturelles et plurireligieuses, dans des sociétés ouvertes sur le monde, se reconnaître dans un destin commun ? En français comme dans d'autres langues, c'est peut-être le langage de l'espoir qui manque le plus dans nos sociétés. « L'humanisme qui se dit en français », selon la belle formule de M^{me} Michaëlle Jean¹⁴, c'est dans une identité-projet et pas seulement dans une identité-patrimoine qu'il doit s'affirmer. Le défi, c'est, bien sûr, de conjuguer les deux car, dans des sociétés multiculturelles et plurireligieuses, c'est une laïcité de reconnaissance et de dialogue qui est la meilleure garantie du vivre-ensemble.

BIBLIOGRAPHIE

BAUBÉROT, Jean (2007). *Les laïcités dans le monde*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».

BAUBÉROT, Jean (2015). *Les 7 laïcités françaises : le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

¹⁴ Discours du 20 mars 2017 à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, *Huffpost*, édition française, 20 mars 2017.

- BAUBÉROT, Jean, Micheline MILOT et Philippe PORTIER (dir.) (2014). *Laïcité, laïcités : reconfigurations et nouveaux défis*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- CHASSANG, Céline (2014). « La CEDH et la loi du 11 octobre 2010 : une validation en demi-teinte de la loi prohibant la dissimulation du visage dans l'espace public », *Recueil Dalloz*, p. 1701-1707.
- CHEVALLIER, Pierre (1974). *Histoire de la Franc-Maçonnerie française*, t. 3 : *La Maçonnerie : Église de la République (1877-1944)*, Paris, Éditions Fayard.
- CONSEIL DE L'EUROPE (2008). *Conférence européenne : « La dimension religieuse du dialogue interculturel »*, Saint-Marin, 23 et 24 avril 2007, Strasbourg, Publications du Conseil de l'Europe.
- DIEU, Frédéric (2010-2011). « Interdiction de la dissimulation du visage : le droit de dévisager et l'obligation d'être dévisagé », *Droit et religions*, vol. 5, p. 191-208.
- FATH, Sébastien (2016). *Gospel et francophonie : une alliance sans frontières*, Tharaux, Éditions Empreinte.
- FERRY, Jean-Marc (2009). « Les Lumières : un projet européen ? », *Esprit*, n° 8-9 (août-septembre), p. 164-170.
- JAVEAU, Claude (2005). « La laïcité ecclésialisée en Belgique », dans Jean-Paul Willaime (dir.), *Des maîtres et des dieux : écoles et religions en Europe*, avec la collaboration de Séverine Mathieu, Paris, Belin, p. 157-164.
- KEPEL, Gilles (2015). *Terreur dans l'Hexagone : genèse du djihad français*, avec la collaboration d'Antoine Jardin, Paris, Éditions Gallimard.
- MACLURE, Jocelyn, et Charles TAYLOR (2010). *Laïcité et liberté de conscience*, Montréal, Éditions du Boréal.
- MEUNIER, E.-Martin, Sarah WILKINS-LAFLAMME et Véronique GRENIER (2013). « La langue gardienne de la religion/La religion gardienne de la langue ? Note sur la permanence et la recomposition du catholicisme au Québec et dans la francophonie canadienne », *Francophonies d'Amérique*, n° 36 (automne), p. 13-40.
- MILOT, Micheline (2002). *Laïcité dans le Nouveau Monde : le cas du Québec*, Turnhout, Brepols.
- PORTIER, Philippe (2016). *L'État et les religions en France : une sociologie historique de la laïcité*, Presses universitaires de Rennes.
- RENAUT, Alain (dir.) (1999). *Les philosophies politiques contemporaines*, Paris, Calmann-Lévy.
- ROY, Olivier (2015). « Le djihadisme est une révolte générationnelle et nihiliste », *Le Monde*, 25 novembre 2015.
- SAINTE-MARTIN, Isabelle, et Philippe GAUDIN (dir.) (2014). *Double défi pour l'école laïque : enseigner la morale et les faits religieux*, Paris, Riveneuve éditions.

- TORFS, Rik (2005). «Église, État et laïcité en Belgique: remarques introductives», dans Jean-François Husson (dir.), *Le financement des cultes et de la laïcité: comparaison internationale et perspectives*, Namur, Les Éditions namuroises, p. 15-22.
- WILLAIME, Jean-Paul (2005). «Le modèle républicain français d'intégration face à la pluralité religieuse», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 13, n° 3 (printemps), p. 55-67.
- WILLAIME, Jean-Paul (2009). «Les laïcités belge et française au défi de la laïcité européenne», dans François Foret (dir.), *Politique et religion en France et en Belgique: l'«héritage chrétien» en question*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 161-177.
- WILLAIME, Jean-Paul (2014). «Religious and Philosophical Diversity as a Challenge for the Secularism: A Belgian-French Comparison», dans Giuseppe Giordan et Enzo Pace (dir.), *Religious Pluralism: Framing Religious Diversity in the Contemporary World*, Heidelberg New York, Springer, p. 63-72.